

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 janvier, s'est réuni à la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, Maire, et a voté les délibérations suivantes :

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
2025-001	<u>1- CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE AVEC OFFICE DE PRODUCTION DE REPAS ET RESTAURANT SCOLAIRE – ADOPTION DU PROJET ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DANS LE CADRE DE DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR / DSIL), DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE (CRST PORTE PAR LE PAYS GIENNOIS), DU DEPARTEMENT DU LOIRET (VOLET COMMUNAL), DE LA CAF ET D'AUTRES FINANCEURS.</u>	A la majorité 18 voix POUR, 8 voix CONTRE 2 (NPV)

Briare, le 13 janvier 2025

La Secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire



Pierre-François BOUGUET